



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vente

Question écrite n° 24251

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les ventes et détentions d'armes blanches en France. Les armureries mais aussi les grandes surfaces vendent à tous publics, sans aucune autorisation préalable et officielle, des armes blanches telles que les crans d'arrêt, les bombes paralysantes ou les poings américains. La législation actuelle, à savoir le décret-loi du 18 avril 1939, semble tout à fait inadaptée aux situations de violence que rencontrent parfois nos concitoyens. En outre, la proposition de loi relative aux armes adoptée à l'Assemblée nationale le 29 mai 1998 ne fait absolument pas référence aux armes blanches. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend réformer ces dispositions par l'intermédiaire d'un futur projet de loi.

Texte de la réponse

Ainsi que l'indique l'honorable parlementaire, la proposition de loi relative aux armes adoptée le 29 mai 1998 à l'Assemblée nationale ne prend en compte que les armes à feu et elle ne contient, par conséquent, aucune disposition se rapportant aux armes blanches. Lors du débat précité à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a déclaré qu'une réforme de la législation des armes dans sa totalité était souhaitable, le décret-loi du 18 avril 1939, qui constitue la base du régime actuel des armes, étant inadapté aux besoins contemporains. Les considérations liées à la nécessité de renforcer la sécurité des citoyens sur le territoire national, du fait notamment de la banalisation de la violence avec les armes, conduisent en effet à revoir l'ensemble de ce texte. Cette violence s'exerçant aussi bien par les armes blanches que par les armes à feu, la question des armes blanches, et notamment la mise en place d'un contrôle administratif sur la détention de certaines d'entre elles, ne pourra donc manquer d'être examinée lors de l'élaboration du texte législatif sur les armes que le Gouvernement envisage de soumettre au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24251

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 403

Réponse publiée le : 1er mars 1999, page 1265